Les études faune-flore : principaux constats et préconisations

Journée d'échanges sur l'évaluation des incidences, espèces protégées et évaluation environnementale

du 15 mars 2012





Difficulté à situer le projet dans le territoire et un contexte écologique plus global

Des inventaires naturalistes qui ont gagné en qualité

Mais une évaluation des impacts bruts et des impacts résiduels souvent sous estimée.

Nécessité de bien définir le vocabulaire de base (patrimonialité/sensibilté/enjeux) et les critères utilisés pour la définition des catégories d'enjeux ou l'évaluation des impacts.

Des projets parfois trop avancés dans leur démarche pour que les marges de réflexion et de progression soient significatives.

Des mesures d'atténuation de compensation et d'accompagnement pas toujours pertinentes ou insuffisantes.

Une présentation parfois trop confuse où les généralités prennent le pas sur une réelle analyse naturaliste dans le cadre du projet

Des dossiers qui se doivent d'être plus argumentés, démonstratifs et conclusifs.

A partir des constats faits dans les dossiers, des points à améliorer ...

Situer le projet dans son contexte écologique local

(occupation du territoire, tendances d'évolution, fragmentation du territoire, effets cumulés avec d'autres projets...)

Apporter des précisions sur le travail effectué en amont des inventaires naturalistes

*recherches bibliographiques et données amont, contacts avec les différentes structures « naturalistes »

- * prise en compte des zonages (ZNIEFF, Natura2000, ZICO...) en indiquant comment ils ont orienté les prospections
- * définition et justification de la zone d'étude et de la zone d'emprise ,
- * établissement ou non d'un pré diagnostic)

Apporter des éclairages pour mieux appréhender les efforts de prospection réalisés

Les conditions des inventaires

- Menés sur des périodes suffisamment longues et probantes par rapport à la biologie des espèces et par des naturalistes compétents
- Doivent figurer la méthodologie, les auteurs, les dates, les conditions météo, les heures de prospections....
- Analyse des éventuels facteurs ayant limité les prospections ou expliquant certains résultats non représentatifs



Des résultats d'inventaires qui doivent mener à une hiérarchisation qualitative des enjeux

Une présentation claire qui doit intégrer une interprétation écologique de ces résultats

L'analyse doit porter à la fois sur les espèces (avérées ou potentielles) et leurs habitats, mais aussi sur les fonctionnements écologiques responsables de la présence de cette faune ou cette flore.

•Des éléments de quantification (nombre de contacts visuels ou auditifs des espèces, surface des habitats...) et de qualification (état de conservation...) doivent permettre d'apprécier l'importance des populations locales des espèces et des habitats concernés par le projet.

A partir de la bio-évaluation

→hiérarchisation qualitative des enjeux



Une approche la plus rigoureuse possible par rapport aux impacts qui suppose:

- une définition suffisante du projet
- •Un projet appréhendé dans sa globalité
- •Aussi bien en phase travaux qu'en phase exploitation

Afin de:



Déterminer et **quantifier** les impacts directs/indirects/induits temporaires/définitifs, bruts / résiduels

Par rapport aux habitats naturels, aux espèces protégées et/ou patrimoniales présentes et aux habitats d'espèces.

Eviter, réduire ... Ou comment revoir le projet pour limiter les impacts.

Dans le cas d'enjeux naturalistes très forts, nécessité de s'interroger par rapport à la pertinence du projet et d'étudier des variantes moins impactantes pour la biodiversité.

Les mesures d'atténuation doivent être bien définies et pertinentes par rapport à la conservation des espèces et de leurs habitats

Des mesures faisables, qui constituent de véritables engagements du maitre d'ouvrage





Evaluation des impacts résiduels et de leur incidence sur la conservation des espèces et des habitats.

Caractérisation des impacts **réellement induits par ce projet** (destruction d'individus, destruction ou dégradation de domaines vitaux, perturbation intentionnelle...) et **quantification indispensable.**

En cas d'incertitude appliquer le principe de précaution.

Proposition de mesures de compensation, précises, adaptées aux enjeux de conservation des espèces, Faisables et accompagnées d'un suivi pour évaluer les effets

Conclusion par rapport à l'impact du projet sur l'état de conservation des populations d'espèces concernées

